résolu de se suicider si on essaie de les mettre en jugement.

L'un d'eux a fait à un journaliste la déclaration suivante :

« Que peut-il arriver? Que l'on nous exécute? Bien. Nous sommes prêts. Nous avons fait le sacrifice de notre vie. Qu'on la prenne, si l'on juge que, dans l'intérêt de la discipline des armées, on doit nous punir.

» Nous tomberons la tête haute, car, nous pouvons le dire, nous avons sauvé notre patrie, et, à la place d'une épouvantable révolution imminente, nous avons ramené la concorde et la paix. Que ceux qui ont permis le mariage de Draga Maschin avec le roi Alexandre pèsent, avant de nous condamner, leur responsabilité, et si, après un examen de conscience sincère, ils trouvent qu'ils doivent demander notre mort, qu'ils le fassent! Les Français et les Russes, dont les représentants ont servi de témoins au sinistre mariage, verront comment des officiers serbes savent mourir pour leur patrie. »

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Discours du Président. — Pour la concorde et la liberté !

Paris, 24 juin. — M. Ernest Caron, le nouveau président, en ouvrant la séance du Conseil général, a prononcé aujourd'hui le discours d'usage.

Il adresse un souvenir ému au regretté M. René Piault et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers, MM. Sohier, Fribourg, Turot et Girou.

Après avoir examiné les principales questions qui vont être soumises au Conseil général, pendant cette session, M. Caron termine ainsi son discours :

« J'en aurais terminé, messieurs, si je ne devais, après toutes ces questions d'une utilité sociale à la fois si pratique et si haute, les quitter à regret pour vous dire quelques mots de politique, comme il est d'usage de le faire au Conseil général, où c'est notre droit.

» Pour la première fois, depuis un certain nombre d'années, le président du Conseil général, conseiller municipal de Paris, est un républicain modéré, et j'ai, messieurs, l'espoir que vous n'aurez pas à vous en repentir.

» Ayant pour tous mes collègues un sentiment d'égale estime parce que je les crois également sincères dans leurs opinions, placé au milieu de vous entre les extrêmes de cette Assemblée, n'étant lié par aucun engagement envers personne, j'aurai pour accomplir mon devoir une indépendance qui n'aura d'autre guide que ma conscience de républicain respectueux des principes sur lesquels repose toute société civilisée.

» Je crois que la République n'est la propriété de personne et qu'elle doit être la « chose de tous ».

» Que, loin d'être oppressive, exclusive ou fermée, elle doit être ouverte et bienveillante.

» Qu'elle doit avoir pour base la liberté pour tous et le respect de toutes les croyances, quelles qu'elles soient, personne n'ayant le droit de s'ériger en juge supérieur des croyances d'autrui.

» Je crois que tous les êtres humains sont égaux, qu'ils ont les mêmes droits naturels, et qu'ils se doivent les uns aux autres une aide fraternelle.

» C'est pourquoi, mes chers collègues, m'autorisant des paroles mémorables qui ont été récemment prononcées dans des circonstances que vous n'avez pas oubliées, je me permets de faire appel à l'union entre nous.

» N'écoutons pas ceux qui prêchent la discorde, écartons de nous tout ce qui peut nous diviser.

» Que notre unique souci soit le soin des graves intérêts dont nous avons la charge et par ainsi nous aurons accompli notre devoir envers nos concitoyens et envers la République. »

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Les religieuses enseignantes

La Chambre doit discuter aujourd'hui, jeudi, le projet de loi du gouvernement tendant au rejet de l'autorisation demandée par les congrégations enseignantes de femmes.

Voici, dans l'ordre de leur inscription, les noms des députés inscrits pour prendre la parole contre le projet de loi : MM. Plichon, Groussau, Gaffier, de Gailhard-Bancel, Raiberti, de Ramel, de Castelnau, l'abbé Lemire, Dansette, du Rescoat, Daudé, l'abbé Gayraud, Aynard et Denis Cochin. M. Louis Lacombe, député du Bloc, est seul inscrit en faveur du projet du gouvernement.

Avant le vote sur le passage à la discussion des articles, il sera déposé une motion préjudicielle de renvoi à la Commission. Ce sera la suprême ressource parlementaire pour sauver certaines congrégations injustement comprises dans l'ostracisme dont veut les frapper M. Combes.

La sécularisation des Congréganistes-Prêtres
Une circulaire du Garde des Sceaux

Paris, 24 juin. — La *Vérité Française* publie le texte d'une circulaire adressée par M. Vallé, ministre de la Justice, aux procureurs généraux, et concernant les conditions juridiques de la sécularisation des prêtres ayant appartenu à des Congrégations dissoutes. Voici une analyse de ce long document :

Le Garde des Sceaux rappelle tout d'abord que le sécularisé doit, avant tout, être pourvu d'un des « emplois ecclésiastiques légalement reconnus » c'est-à-dire ceux de vicaire-général, curé, desservant, chanoine, vicaire et prêtre habitué, chapelain. Mais « il ne saurait être permis de donner des lettres de sécularisation qui ne correspondraient pas réellement à un emploi ayant son existence réglementaire, avant l'attribution qui en est faite. En aucun cas, le nombre des sécularisés ne peut dépasser celui des emplois. »

M. Vallé expose ensuite que le sécularisé doit se retirer dans son diocèse d'origine, c'est-à-dire celui où il a été ordonné prêtre, et il instruit ses magistrats des formalités que doit accomplir un prêtre qui quitte régulièrement son diocèse pour aller dans un autre, aux termes du Concordat, des articles organiques, des lois et règlements en vigueur...

Puis, le Garde des Sceaux indique comment le sécularisé doit et peut faire la preuve qu'il n'appartient plus à une Congrégation dissoute en France, mais existant à l'étranger. Le congréganiste qui sollicite la sécularisation ne pourra, en aucun cas, invoquer l'autorité des Congrégations Romaines, dont les décisions n'ont et n'ont jamais eu en France aucune valeur légale sous aucun régime. M. Vallé recommande aux magistrats de se montrer particulièrement sévères et attentifs, certains congréganistes ne cessant jamais, en fait, d'appartenir à leur ordre, quelles que soient les apparences de leur existence extérieure.

Le Garde des Sceaux termine ainsi :

« Il n'est donc pas excessif de demander au congréganiste qui se prévaudra en justice d'une prétendue sécularisation, la preuve formelle et légale de sa séparation antérieure d'avec son ordre. Il semble que certains congréganistes tenteront, pour se mettre à l'abri des poursuites, d'invoquer le titre de prédicateurs agréés par les paroisses ou par les évêques. Il suffit de faire remarquer, sans qu'il soit besoin d'insister, que cette situation n'est pas l'équivalent d'un emploi séculier, sans lequel il n'y a pas de sécularisation.

» Un évêque peut agréer comme prédicateur un prêtre séculier, mais le fait de cet agrément ne transforme pas en prêtre séculier un congréganiste.

» Telles sont les règles que vous devrez suivre quand vous serez appelé à rechercher si l'exception tirée d'une prétendue sécularisation peut faire échec aux poursuites intentées en vertu de la loi du 1er juillet 1901, contre les anciens congréganistes. »

L'application de la loi

Laval, 24 juin. — Sept Frères sécularisés étaient poursuivis aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel de Laval sous l'inculpation de reconstitution de congrégation. Quatre propriétaires des immeubles qu'ils occupaient, étaient poursuivis comme complices. Le Tribunal, considérant que la preuve de la non-sécularisation n'a pas été faite, a acquitté tous les prévenus.

Bordeaux, 24 juin. — Aujourd'hui est venu devant la quatrième Chambre de la Cour, l'appel formé par les Pères Dominicains de la rue Lhote, contre le jugement correctionnel les condamnant à 25 francs d'amende.

L'arrêt a été renvoyé à huitaine.

A leur sortie du Palais, les Pères ont été acclamés par trois mille personnes massées sur la place Magenta.

Des bagarres se sont produites et de nombreux coups de cannes ont été échangés. Au moment où les Pères entraient dans leur couvent, une longue et magnifique ovation leur a été faite.

Paris, 24 juin. — Sur commission rogatoire du Parquet d'Apt, M. André, juge d'instruction, a entendu hier le R. P. Langeon, supérieur général du couvent de Lumières, à Apt, inculpé d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Le R. P. Laugeon, au moment de l'apposition des scellés sur son couvent, avait protesté contre l'attitude du procureur général. Le R. P. Laugeon s'est défendu énergiquement contre l'accusation dont il est l'objet.

Notification de fermeture à soixante-huit établissements du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, 24 juin. — Soixante-huit établissements congréganistes de filles dépendant de diverses congrégations ont reçu notification d'un arrêté ministériel les informant que leurs demandes en autorisation étaient rejetées.

Parmi ces soixante-huit établissements situés dans le département du Puy-de-Dôme, se trouvent les deux pensionnats de Fontamaure, près Clermont, et de Notre-Dame-des-Arts, à Riom, appartenant tous les deux à la congrégation des sœurs du Bon Pasteur. Ces soixante-huit établissements doivent être fermés le premier août.

LE MILLION DES CHARTREUX

Paris, 24 juin. — On affirme au Palais que le Parquet de la Seine est enclin à penser que, dans la poursuite correctionnelle intentée par M. Vervoort à M. Besson, du *Petit Dauphinois* le Tribunal devra se déclarer incompétent. Il y a, paraît-il, une jurisprudence établissant que les tribunaux correctionnels ne sont pas compétents pour statuer sur une diffamation envers un particulier, alors que cette diffamation est enchevêtrée en quelque sorte dans une diffamation concernant un citoyen revêtu de fonctions publiques.

Bref, en dépit de l'ordonnance rendue dans l'affaire, il paraît que la neuvième chambre correctionnelle se trouvera juridiquement obligée, le 1er juillet prochain, de se déclarer incompétente pour statuer sur le procès en diffamation Vervoort contre Besson.

On ajoute, d'ailleurs, que M. Vervoort se montre peu chagrin d'aller en cour d'assises. Mais M. Edgar Combes ?

LE VOYAGE DE M. LOUBET

en Angleterre

Londres, 24 juin. — Le roi Edouard s'est rendu hier après-midi au palais de Saint-James pour donner un coup d'œil aux décorations des pièces que le Président de la République et sa suite occuperont du 6 au 9 juillet. Sa Majesté s'est déclarée très satisfaite et a félicité le lord-chambellan de son œuvre.

Le prince et la princesse de Galles, le duc et la duchesse de Connaught et la princesse Margaret de Connaught ont accepté l'invitation à la réception du Guildhall. D'autres membres de la famille royale assisteront vraisemblablement à cette cérémonie.

La flottille de huit torpilleurs, stationnée actuellement à Sheerness, doit quitter Douvres le 6 juillet pour se porter au-devant du Président Loubet et lui faire escorte jusqu'à Douvres, où seront réunies la flotte des côtes britanniques, celle de la Manche et l'escadre des croiseurs.

DANS LA RÉGION

Quelques modifications ont été apportées à la marche du train présidentiel dans la région. Au départ de Calais, il empruntera la petite ligne qui se dirige vers Dunkerque en passant par Bourbourg, et Gravelines. Il ne fera aucun arrêt en route et stoppera à la gare de Petite-Synthe.

Les landaus conduiront le cortège officiel au sanatorium de Saint-Pol, sur une distance d'environ deux kilomètres et demi.

La locomotive continuera seule sa route jusqu'à Coudekerque-Branche ou Dunkerque, où la plaque tournante la plus rapprochée lui permettra d'effectuer une manœuvre. Elle retournera ensuite à Petite-Synthe et viendra se placer à la queue du convoi, qui repartira vers Calais; le train bifurquera à l'embranchement des Fontinettes pour gagner Boulogne et Paris. La gare de Dunkerque a été avisée de ces modifications.

On estime que le train présidentiel arrivera à Petite-Synthe vers une heure et en repartira vers trois heures.

A Boulogne et à Calais

C'est le croiseur *Guichen* qui conduira le Président de la République en Angleterre; il arrivera à Boulogne le 5 juillet et mouillera à l'abri de la digue du port en eau profonde. Le départ de Boulogne aura lieu le 6, vers midi. Le débarquement se fera à Douvres.

Au retour, le *Guichen* arrivera à Calais à marée haute. Il entrera dans le port et accostera le quai, puis, après le débarquement, continuera sa marche pour aller dans le bassin à flot, où il attendra la marée du lendemain pour appareiller sur Brest.

Le programme à Boulogne

L'Administration municipale et le bureau de la Chambre de Commerce ont arrêté mardi soir, le programme définitif du passage à Boulogne du Président de la République.

La composition spéciale du train présidentiel ne comportant pas une vitesse égale à celle des grands express internationaux Paris-Boulogne-Londres, le départ de Paris-Nord aura lieu à sept heures trente et l'arrivée à Boulogne à dix heures trente.

M. Loubet, à son arrivée à Boulogne, posera la première pierre du bassin qui portera son nom. La cérémonie comprendra, comme d'habitude, la signature du procès-verbal et le scellement des médailles et monnaies commémoratives. Signalons, cependant, par parenthèse, que la monnaie de nickel trouvera là sa première application.

Immédiatement après l'inauguration, le cortège officiel se transportera chez M. Huguet, sénateur, et ami personnel du Président de la République où l'on videra une coupe de champagne.

Le train reprendra M. Loubet et le conduira à la gare maritime par les quais du Bassin, Thurot et Chanzy. L'embarquement est réglé pour 11 heures 20.

Les honneurs militaires seront rendus par le 8e régiment d'infanterie et quatre batteries du 1er bataillon d'artillerie de forteresse.

Bien que la voie Boulogne-Folkestone forme la ligne directe, ce dernier port étant le plus rapproché de Douvres, c'est Douvres qui a été choisi pour le débarquement, parce que Folkestone est la propriété d'une Compagnie et qu'à Douvres, port d'Etat, l'amirauté anglaise sera chez elle.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Une interpellation

Paris, 24 juin. — Les gens du Bloc avaient laissé croire qu'ils allaient interpeller M. Delcassé sur le *Livre Jaune*. L'interpellation n'est pas venue ! En revanche, M. Denys Cochin a prévenu le Ministre des affaires étrangères, qu'il comptait l'interpeller sur le même sujet. Le député de la Seine montrera tout d'abord la contradiction entre la politique religieuse de M. Waldeck-Rousseau et celle de M. Combes, et, du même coup, fera ressortir les mensonges dont le gouvernement français a entretenu la Cour pontificale au cours des négociations qui se sont poursuivies durant l'année 1902.

Le « Livre Jaune » est très incomplet

Un article de l'*Osservatore Romano* sur le *Livre Jaune* produit sensation à Rome. Le correspondant du *Temps* en cette ville dit qu'il sait pertinemment que cet article émane directement du Vatican.

Le *Livre Jaune* est fort incomplet. Il n'est pas admissible que pendant la période où la lutte contre les congrégations était la plus vive et ne pouvait pas laisser le Saint-Siège indifférent, les rapports entre l'ambassadeur de France et le Saint-Siège se soient bornés à l'examen de quelques points d'importance secondaire.

L'*Osservatore* se plaint que les documents publics ne portent que sur une question, c'est-à-dire celle des congrégations, laissant de côté celles de la nomination des évêques et de la rédaction des bulles. C'est seulement quand on connaîtra les documents dans leur intégrité qu'on pourra se faire une idée des rapports du Saint-Siège avec le gouvernement de la République pendant cette dernière période jacobine. Mais, malgré la mutilation des documents, le *Livre Jaune* prouve la parfaite cohérence du St-Siège, la façon injuste et antilibérale d'agir du gouvernement républicain et la façon déloyale avec laquelle il n'a pas tenu sa parole, après avoir déclaré officiellement que la loi de juillet 1901 ne serait pas appliquée aux écoles ouvertes en vertu de la loi de 1886.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'AVÈNEMENT DE PIERRE Ier

Le serment constitutionnel

Belgrade, 24 juin. — Voici le texte de la prestation du serment du roi qui aura lieu demain :

« En montant sur le trône de Serbie, en prenant possession du pouvoir royal, je jure au Tout-Puissant que ce qui me sera le plus sacré et le plus cher dans ce monde sera de veiller à l'indépendance de la Serbie et à l'unité de l'administration de l'Etat, de maintenir intacte la constitution du pays, de gouverner d'après elle et les lois, d'avoir devant les yeux, dans toutes mes entreprises et tous mes actes, le bien-être du peuple. En prêtant solennellement ce serment devant Dieu et le peuple, je prends à témoin Dieu Tout-Puissant, devant le tribunal de qui je serai responsable. Dieu me vienne en aide. Amen. »

La ville en fête

Belgrade, 24 juin. — Ce soir la ville est illuminée; une retraite aux flambeaux faite par les habitants a défilé devant le palais. Le roi s'est mis au balcon. Un étudiant a prononcé un discours. Le roi a répondu en assurant sa fidélité aux traditions des Karageorgevitch.

LE PROJET DE LOI SUR LA SÉCULARISATION AU SÉNAT

Paris, 24 juin. — Le projet de loi sur la sécularisation adopté la nuit dernière par la Chambre, sera déposé demain sur le bureau du Sénat. Il sera renvoyé à une Commission, probablement celle des congrégations, que préside M. Clémenceau. Les débats viendront dans le courant de la semaine prochaine. En dehors de l'intervention de M. Waldeck-Rousseau, celle de M. Clémenceau qui, dans ses articles de l'*Aurore*, s'est déclaré adversaire résolu de la loi, ne manquera pas de donner un intérêt des plus vifs à la discussion.

LES OUVRIERS DU CANAL DE LA MARNE A LA SAONE EN GRÈVE

Paris, 24 juin. — Les ouvriers du canal de la Marne à la Saône, au nombre 500 environ, occupés sur les chantiers à Dommarien, à Choiley, à Dardenay, se sont mis en grève; ils se plaignent de n'avoir reçu que quelques acomptes depuis qu'ils sont embauchés et de ne pas savoir au juste ce qu'ils gagnent. Les grévistes parcourent les villages, musique en tête. L'ordre n'a pas encore été troublé. Des gendarmes sont arrivés sur les chantiers. On croit que la grève ne sera pas de longue durée.

L'EX-ABBÉ CHARBONNEL

Paris, 24 juin. — Contrairement à ce qu'on a annoncé cet après-midi, il est inexact que M. Charbonnel, directeur de l'*Action* ait été appelé devant M. Lascoux, pour conférence révolutionnaire faite récemment en Belgique.

UN DRAME A LA COLONIE PÉNITENTIAIRE D'ANVERS. — UN PRISONNIER TUÉ PAR UNE SENTINELLE.

Anvers, 24 juin. — Dans l'après-midi, une sentinelle à la colonie pénitentiaire a tué d'un coup de fusil un prisonnier qui voulait s'enfuir. Le soldat prétend que le prisonnier l'avait menacé.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES CONGRÉGATIONS. — *Les Capucins de Calais devant la Cour d'appel de Douai.* — Sept Frères Capucins de Calais ont comparu, hier, devant la Cour d'appel de Douai. Ils avaient été condamnés par le Tribunal correctionnel de Boulogne, respectivement à 20 francs d'amende. Les Capucins s'étaient pourvus en appel. L'affaire a été mise en délibéré; le jugement sera rendu à huitaine.

A l'ancienne école des Jésuites, à Lille. — Mercredi soir, vers cinq heures, un représentant de M. Ménage se présenta à l'école Saint-Louis-de-Gonzague, rue du Cirque, et voulut apposer les scellés sur l'établissement, sous prétexte que l'établissement avait appartenu à des Jésuites. Le Directeur s'opposa à l'apposition des scellés et le représentant de M. Ménage dut s'en aller sans pouvoir les apposer.

ACCIDENT MORTEL A LILLE. — Mercredi soir, vers deux heures, un nommé Schiller, charpentier, 65 ans, était occupé à établir une toiture à Fives, quand soudain il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Un docteur fut appelé pour le soigner, mais il ne put que constater le décès attribué à une fracture du crâne.

L'ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE A LILLE. — Du 14 au 20 juin, il a été déclaré à l'Office sanitaire dix cas de rougeole, dont quatre ont été mortels. Il a été signalé, en outre, deux cas de fièvre typhoïde et un cas de variole.

LA NOYÉE D'ERQUINGHEM-LYS. — On a établi l'indentité de la femme retirée de la Lys, à Erquinghem. C'est une nommée Eugénie Geintens, 69 ans, femme de M. Henri Deconinck, menuisier, rue de Gand, à Tourcoing. Elle a été reconnue hier par son mari.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi, 24 juin.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
JUIN 1903	12.94	12.79	13.96	13.80
JUILLET	13.00	12.84	14.00	13.87
AOUT	12.78	12.79	14.00	13.80
SEPTEMBRE	11.73	11.38	12.10	11.90
OCTOBRE	10.39	10.32	10.28	10.23
NOVEMBRE	9.98	9.99	9.83	9.82
DÉCEMBRE	9.93	9.93	9.81	9.80
JANVIER 1904	9.90	9.90	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—
MARS	—	—	—	—
AVRIL	—	—	—	—
MAI	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	1,000 BALLES	1,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	2,000 —	3,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi, 24 juin 1903.

2 h. soir, 21° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
5 h. soir, 21° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
9 h. soir, 13° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

Jeudi, 25 juin.

Minuit, 15° au-dessus de zéro, 768, variable.
2 h. matin, 15° au-dessus de zéro, 768, variable.

ATTENTION !!

Dans l'intérêt de votre santé, ne mangez que des produits alimentaires tout à fait purs.

Le Beurre d'Oostcamp, 13, rue du Bois, Roubaix, est absolument pur et pasteurisé.

LISEZ LA **Revue Textile**

Publication hebdomadaire intéressant toutes les branches de l'industrie et du commerce textiles :

Peignage, Filature, Tissage, Teinture, Apprêts. Commerce des matières brutes, des fils et des tissus.

20 centimes le numéro. — Abonnements : Nord et départements limitrophes, 8 francs par an; les autres départments, 9 francs; étranger, 11 francs. — Bureaux : 71, Grande-Rue, ROUBAIX. 33256

SAVON LUMINOL

Pour le linge et les laines

Luminol est un antiseptique de premier ordre, absolument parfait.

33413 *Victor VAISSIER, hors concours.*

Chronique Locale

ROUBAIX

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES ENTRE LILLE ET ROUBAIX

La mise en exploitation. — L'horaire. Les arrêts

Le nouveau service des tramways électriques entre Roubaix et Lille devait commencer aujourd'hui jeudi; l'autorisation nécessaire n'était cependant pas encore délivrée par la Préfecture mercredi après-midi et nous croyons savoir que les tramways ne circuleront pas avant samedi matin. A l'heure présente, le personnel et le matériel sont prêts à partir au premier signal. Durant les journées de mardi et de mercredi, des essais ont encore été effectués sur toute la ligne; les wattmen et les conducteurs disponibles, s'exercent sous la surveillance d'un chef wattman, à parcourir la ligne, à attacher les remorques et à faire fonctionner aux arrêts, les freins à air comprimé dont sont munies les voitures. Ces essais sont toujours très satisfaisants

Avec le nouveau service de la traction électrique la distance de Roubaix à Lille sera parcourue en 40 minutes. Des « battements » de 4 minutes à Lille et de 6 minutes à Roubaix sont prévus pour les manœuvres.

Les départs auront lieu toutes les dix minutes de la rue des Ponts-de-Comines, à Lille, pour la Grand'-Place de Roubaix et *vice-versâ*. Le premier départ de Roubaix pour Lille est à 6 h. 01; de Lille pour Roubaix à 6 h. 10. Toutefois, les premiers tramways du matin, qui partiront de Roubaix depuis 6 h. 01 jusque 7 h. 20 seront distancés de 20 minutes. Il en est ainsi des tramways qui partiront de Lille depuis 6 h. 1t jusque 6 h. 50.

Le service régulier à dix minutes d'intervalle commence donc à Roubaix à 7 h. 20 et à Lille à 6 h. 50.

Le dernier départ de Roubaix pour Lille a lieu à 11 h. 11; de Roubaix au Pont du Lion-d'Or, à 11 heures 31.

Le dernier départ de Lille pour Roubaix a lieu à 10 h. 40; de Lille pour le Pont du Lion-d'Or, à minuit.

Le service des navettes est complètement supprimé entre le Pont du Breucq et Roubaix. Entre Lille et le Pont du Lion-d'Or, une navette fonctionnera depuis 11 h. 45 du matin jusque 2 h. 25 et depuis 5 h. 45 du soir jusque 8 h. 05.

Jusqu'à nouvel ordre les tarifs restent absolument les mêmes que pour la traction à vapeur. Les prérogatives des abonnés ou voyageurs du réseau de Roubaix-Tourcoing cessent comme par le passé à la limite du territoire de Roubaix, c'est-à-dire à l'arrêt fixe de l'octroi de la rue de Lille.

Ajoutons qu'un service d'arrosage de la voie fonctionnera quatre fois par jour.

Voici les points d'arrêts :

Rue du Pont-de-Comines, arrêt fixe; rue des Jardins, fixe; à l'Octroi, facultatif; rue des Guinguettes et rue Blanche, fixe; rue de La-Madeleine, facultatif; rue de la Louvière, fixe; dépôt du Lion-d'Or, arrêt de sécurité; à l'Octroi (banlieue), fixe; rue de la Sablière et Douane de Mons-en-Barœul, facultatif; Mairie de Mons-en-Barœul, fixe; Cimetière et Trocadéro, facultatif; Tape-Autour, fixe; Nouveau Moulin-Delmar et St-Ghislain, facultatif; Petit-Wasquehal, fixe; Pavé-Bleu, facultatif; Le Sart et Pont-du-Breucq, fixe; Pont de Croix (des deux côtés du pont), deux arrêts absolus; place de Croix, fixe; Grand Cerf, facultatif; rue du Trocadéro, fixe; avenue des Marronniers, facultatif; intersection des rues du Nord et de Lille, fixe; Octroi de Roubaix, fixe; rue Colbert (à Roubaix), rue des Arts et la Barque d'Or, facultatif; Grande-Place de Roubaix, fixe.

MARIAGE. — Lundi a été célébré à l'église de Saint-Acheul d'Amiens, le mariage de M. Georges van Eeckoutte, de Roubaix, avec Mlle Gabrielle Flamant, fille de feu M. Aimé Flamant, ancien notaire, conseiller général du département de l'Aisne, maire de Guise, et de Mme Flamant.

Les témoins étaient pour la mariée, M. Jean-Marie George, officier d'académie, propriétaire à Bohain, et M. Abel Gay, commis principal des contributions indirectes, son beau-frère. Pour le marié, le peintre M. Jean-Joseph Weerts, officier de la Légion d'honneur, et M. Jules Van Eeckoutte, son frère.

La bénédiction leur a été donnée par M. l'abbé Chédaille, chanoine du diocèse de Soissons et du diocèse d'Albi, ami de la famille.

L'INSTITUT TECHNIQUE EN EXCURSION A CASSEL ET A DUNKERQUE. — A l'occasion de la fête de M. le chanoine Vassart, son distingué directeur, l'Institut Technique Roubaisien a fait, mercredi, une excursion à Cassel et à Dunkerque.

Partis de Roubaix à 6 heures 20 du matin, professeurs et élèves sont arrivés à la montagne de Cassel, vers huit heures et demie. Après avoir admiré le splendide panorama que l'on y découvre, ils ont repris le train, à 11 heures 24, pour Dunkerque, où ils sont arrivés à midi. Ils ont gagné aussitôt la plage de Malo, où ils ont dîné. L'excursion s'est terminée par une délicieuse promenade en mer, sur un petit vapeur.

Les voyageurs sont rentrés à Roubaix par le train de 8 heures 56.

UNE CONFÉRENCE ANTI-MAÇONNIQUE. — La *Ligue de l'Evangile* organise pour vendredi prochain, 26 juin, à huit heures du soir, en son local habituel, rue d'Alsace, 42, une réunion privée. M. Copin-Albancelli, de Paris, y fera une conférence anti-maçonnique. On trouvera des cartes d'entrée : Chez tous les présidents des Cercles d'Etudes de la ville ; au siège de la Fédération de la *Jeunesse Catholique* de Roubaix, 84, Grande-Rue ; chez MM. les Vicaires de Notre-Dame, 54, rue de la Redoute.

LA RÉUNION DE LA *LIGUE DES DROITS DE L'HOMME*. — La section roubaisienne du P. O. F. nous prie d'insérer la lettre suivante :

Roubaix, le 24 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'insérer la communication suivante, que nous adressons à tous les journaux locaux :

« M. Siauve-Evausy, après le rédacteur local de l'*Egalité*, affirme ce matin dans son journal que « la Section Roubaisienne du P.O.F. avait elle-même, spontanément, sollicité des cartes d'entrée à la conférence De Pressensé. »

» *C'est absolument faux.*

» Par une lettre datée du 7 juin 1903 — qu'on observe bien les dates — et signée de M. Léon Ego, la « Ligue des Droits de l'Homme » invitait la Section Roubaisienne à assister à la conférence du 21 juin. Dans sa réunion du 10 juin, le Comité Exécutif recevait communication de cette lettre, et après discussion, décidait de répondre à l'invitation de la « Ligue des Droits de l'Homme ». Le 11 juin, notre secrétaire Lefebvre répondait en ce sens à M. Ego. L'*Egalité* et l'*Avenir* ont inséré cette réponse. Lefebvre ne fixait pas le nombre de cartes que nous désirions.

» Le lendemain 12 juin, par lettre signée de M. Chevalier, il nous était envoyé 100 cartes. La Ligue nous invitait, si le nombre n'était pas suffisant, à l'en informer. Le même jour, à la réception des cartes, le citoyen Lefebvre répond à M. Chevalier « que le nombre de cartes envoyées est bien restreint, relativement au nombre d'adhérents (1257) que notre organisation possède à Roubaix. Veuillez, si possible, envoyer d'autres cartes pour donner satisfaction aux camarades. » Par une troisième lettre, signée Chevalier et non datée, il nous est envoyé encore 300 cartes. Tel est l'extrait exact de la correspondance échangée entre la Section Roubaisienne du P.O.F. et la « Ligue des Droits de l'Homme ».

» La « Ligue des Droits de l'Homme » nous invite à sa conférence et met à notre disposition des cartes. M. Siauve-Evausy appelle cela « *sollicité spontanément des cartes d'entrée* ». Le citoyen Lefebvre, ayant répondu aux lettres de MM. Ego et Chevalier, M. Siauve-Evausy dit « quand on a à sa charge de semblables démarches ». Le jésuitisme de son patron, M. Delesalle, a déteint sur M. Siauve-Evausy. Mais passons. Nous avons dit que le Comité Exécutif avait eu connaissance de l'invitation de la Ligue le *10 juin*. Le *17 juin*, la Section Roubaisienne était réunie en assemblée générale, et à l'unanimité, décidait que la conférence De Pressensé aurait lieu sous la présidence d'honneur de Guesde et après lecture de la déclaration qui a été remise aux journaux. Cette décision a été en tous points exécutée. Voilà, nettement exposés, les faits et leurs dates, qui ont précédé la conférence De Pressensé.

—x—

» L'*Egalité* annonce sérieusement qu'elle a appris de source sûre! que la réunion de dimanche, aurait amené de nombreuses démissions au bureau du Comité Exécutif du P.O.F. L'*Egalité* prend ses désirs pour des réalités.

» Jusqu'à présent, le Comité n'a encore reçu qu'une seule démission; celle que l'*Egalité* elle-même a publiée. Cette démission n'a surpris aucun membre du Parti : on l'attendait depuis longtemps. Tout porte à croire que la pluie de démissions annoncée agréablement par l'*Egalité*, s'arrêtera là. En tous cas, si elle devait se produire, elle n'effrayerait pas notre Parti : on le trouverait encore prêt, si d'autres occasions se présentaient, à barrer de nouveau la route, aux confusionnistes du socialisme. Les démissions ne peuvent effrayer que les embryons de Parti, tel celui des socialistes gouvernementaux de Roubaix. Quelques douzaines de démissions parmi eux, auraient en effet le don de réduire leur prétendue organisation à l'état de mauvais souvenir.

—x—

» L'*Egalité* et l'*Avenir* font dire à nos amis des paroles qu'ils n'ont pas prononcées. Tel le propos mis au compte du citoyen Achille Lepers, qui n'est même pas entré dans la salle de réunion.

» Par contre, ces journaux cachent soigneusement à leurs lecteurs, le désaveu public donné à M. De Pressensé, par un des membres les plus autorisés du parti radical — maire d'une commune voisine — qui blâmait « ce socialiste qui refuse de parler sous la présidence, même honoraire, d'un autre socialiste. »

» Veuillez nous excuser, Monsieur le Directeur, d'abuser ainsi de l'hospitalité de vos colonnes, mais cette communication si longue soit-elle, était nécessaire, pour rétablir la vérité.

» *La Section Roubaisienne du P.O.F.* »

UN ENFANT DANS LE CANAL. — Un petit garçon de cinq ans, Isidore Boutry, jouait, mardi après-midi, près de la rue Ampère, lorsqu'il roula dans le canal.

Un tisserand qui se trouvait là, M. Clovis Depraeter, demeurant rue Desaix, 50, se mit en devoir de retirer l'enfant de l'eau et il y réussit. Peu après, heureusement sain et sauf, le petit Isidore Boutry a été ramené à ses parents, quai de Rouen, cour Bourlet.

MORT D'UN SOUS-OFFICIER DES POMPIERS EN RETRAITE. — M. François Catel, sous-officier des pompiers en retraite, membre de la Société des Sauveteurs du Nord, du Syndicat Mixte et de la Société des Médaillés du travail, est décédé mercredi après-midi.

M. François Catel, titulaire d'une médaille de sauvetage, et de la médaille du travail, était âgé de 80 ans. Ses funérailles auront lieu samedi matin, à 9 heures, en l'église Saint-Martin.

UN VOL AU COMPTOIR. — Un malfaiteur a pénétré, mardi soir, vers huit heures, dans l'estaminet des époux Lefebvre, rue de Lille, 224. Profitant de ce que les gens de la maison se trouvaient, en ce moment, dans la cuisine, le malfaiteur enleva du tiroir du comptoir une somme de huit francs, puis disparut.

Peu de temps après, Mme Lefebvre s'aperçut qu'elle avait été victime d'un vol. M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, a été informé.

LE COMMENCEMENT D'INCENDIE DE LA TEINTURERIE DESCHEPPER ET Cie. — Les dégâts occasionnés par le commencement d'incendie qui s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi, à la teinturerie Deschepper, sont plus importants qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Ils s'élèvent, dit-on, à 30.000 francs environ.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS a tenu sa réunion trimestrielle le dimanche 21 courant, à cinq heures, en son local, Café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes, sous la présidence de M. Hagard.

Après avoir donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le secrétaire expose la situation financière de la société; celle-ci est excellente et les chiffres en sont adoptés à l'unanimité aux applaudissements des sociétaires venus en très grand nombre.

Le président expose ensuite qu'il a reçu de M. le Maire d'Halluin, une demande de participation à la fête militaire du dimanche 5 juillet. Cette proposition est adoptée par eux avec empressement. Ceux qui n'étaient pas présents peuvent envoyer leur adhésion jusqu'au 2 juillet, au Café Lecry.

La *Mutuelle de Tourcoing* organisant une tombola dont le prix des billets est fixé à 0 fr. 10 centimes, pour couvrir les frais d'organisation d'une grande fête mutualiste, il est voté à la société amie une somme destinée à l'achat d'un bronze d'art. En outre, les sociétaires se sont empressés de prendre leur part de billets et le président engage les absents à apporter leur obole à la mutualité.

Les noms des dix nouveaux sociétaires admis sont ensuite donnés et l'on constate avec satisfaction que leur nombre s'accroît normalement suivant les espérances fondées au début de la transformation. M. Hagard insiste néanmoins sur la propagande incessante qu'il y a lieu de faire pour le recrutement, car il faut que la société soit une des plus importantes de la région. En passant, il prie les parrains des nouveaux présentés de s'entourer de tous les renseignements possibles afin de n'amener que des sociétaires dont l'état de santé soit aussi florissant que celui actuel de la caisse afin de laisser celle-ci à l'abri des attaques de la maladie.

La Commission s'est occupée du remaniement du règlement et M. Hagard donne lecture des principaux articles revisés qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée à la prochaine réunion générale. En voici un résumé :

Premières mises. — Elles seront échelonnées suivant l'âge de chaque candidat. La limite d'âge sera portée à 45 ans.

Maladie. — Le sociétaire aurait droit en cas de maladie aux indemnités suivantes : 3 fr. par jour pendant 3 mois; 2 fr. pendant 3 mois; 1 fr. pendant 6 mois.

Décès. — En cas de décès, il serait alloué à la veuve une somme de trois cents francs.

Pension de retraite. — Elle est acquise après 15 ans de sociétariat, et 55 ans d'âge au prorata des années de présence dans la société.

Les membres ayant des observations à présenter sont priés de les adresser par écrit avant quinze jours.

M. Bouchart, sociétaire, photographe, rue du Moulin, fait connaître que la photographie de la société coûte, encadrement compris, 9 fr. 50.

M. Hagard lève la séance en donnant rendez-vous à tous les membres de la société pour la sortie d'Halluin. Une convocation ultérieure donnera le détail de cette excursion à laquelle il a dû compter voir assister tous les sociétaires.

APRÈS BOIRE. — Dans la soirée de mercredi, vers sept heures, un journalier, Charles Crépel, âgé de 34 ans, demeurant rue de la Paix, cour Favier, passait, Grande-Rue, en « arpentant » le trottoir. En voyant son état d'ébriété, des ouvriers lui adressèrent des quolibets qui ne furent pas de son goût, car Crépel s'arma de son couteau et voulut en frapper les passants. La police intervint à temps et emmena le journalier au dépôt.

DES MALFAITEURS ont, dans la nuit de mardi à mercredi, fracturé la porte d'entrée particulière de l'estaminet de Mme veuve Mathilde Devriès, boulevard d'Halluin, 13. Ils ont ensuite pénétré dans la maison et ont enlevé six mètres de tuyaux en étain pour pompe à bière. Mme Mathilde Devriès ne s'est aperçue du vol que mercredi matin. Elle en a aussitôt informé M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

ARRESTATION D'UNE EXPULSÉE. — Une ouvrière soigneuse, Rosalie Soenen, âgée de 24 ans, demeurant rue Bernoville, 15, à Mouscron, a été arrêtée, mercredi après-midi, par les agents de police Depraetère et Hamelle. Cette femme, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion, a été écrouée au dépôt.

UN MENDIANT PEU COMMODE. — Mardi soir, un peu avant sept heures, un nommé Eugène Lepage, âgé de 48 ans, qui mendiait de porte en porte, fut interpellé par les agents de police Marcelli et Locufier. Lepage se fâcha et adressa des injures aux représentants de l'autorité. Il n'a réussi qu'à se faire coffrer au dépôt du 4e arrondissement.

SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, mercredi matin, au Minck, 500 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Le brigadier de sûreté Cuvelier a procédé, mercredi matin, à l'arrestation d'un tisserand, Emile Vanbranteghem, 27 ans, demeurant rue de Flandre, qui doit purger une contrainte par corps.

LA SAISON A OSTENDE. — La suppression des jeux en Belgique, loin de ralentir la vogue d'Ostende comme on aurait pu s'y attendre, a suscité la coalition de puissants intérêts et de nombreuses bonnes volontés qui assure, au contraire, à la Reine des Plages une succession de fêtes qui lui donneront un éclat exceptionnel.

Il vient de s'y créer, sous le patronage de toute l'aristocratie belge un « Cercle des Sports », sous la présidence du Comte Paul de Borchgrave d'Altena et ce Club, qui a son siège au Royal Palace Hôtel, élabore le programme d'une série d'attractions comme aucune station balnéaire ne peut en réunir.